

La Wallonie à l'aube du XXI^e siècle

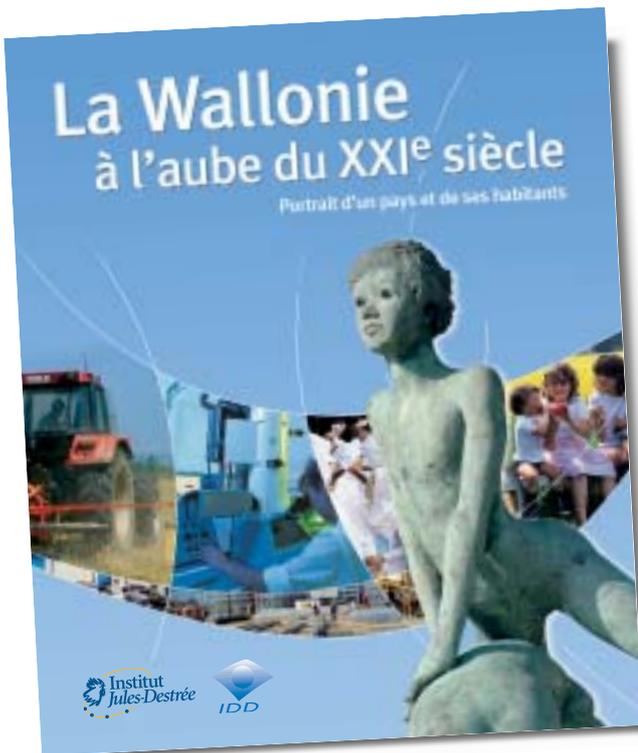
Portrait d'un pays et de ses habitants



La Wallonie à l'aube du XXI^e siècle

Portrait d'un pays et de ses habitants

Sous la direction de Marc Germain et Jean-François Potelle



L'ouvrage *La Wallonie à l'aube du XXI^e siècle. Portrait d'un pays et de ses habitants* est le fruit d'une collaboration lancée en 1999 entre l'Institut pour un Développement durable (IDD) et l'Institut Jules-Destrée. Il a pour objectif de donner une vue globale, synthétique et critique de la société wallonne à l'aube du XXI^e siècle, à travers l'analyse d'un vaste éventail de problématiques. Une des originalités de ce travail est de présenter dans un document unique un ensemble structuré, alors que les différentes problématiques sont le plus souvent analysées dans une série d'ouvrages indépendants. Le lecteur pourra ainsi se faire une idée générale du fonctionnement de la société wallonne et des grands défis auxquels elle doit faire face.

La rédaction du livre a supposé la mise à contribution d'un grand nombre de disciplines scientifiques. Il consiste en une collection d'exercices de synthèse, chacun étant réalisé par un ou plusieurs experts dans le domaine concerné.

[2. Cadre de vie]

2.1. L'habitat

Xavier Duyck, Raphaëlle Harou
Chercheurs au Centre d'Études en Aménagement du Territoire (CREAT)
Université catholique de Louvain

Introduction

La Constitution reconnaît à tous le droit à un logement «digne». Cela implique que chacun puisse habiter un logement de qualité suffisante par rapport aux standards occidentaux, adapté par sa superficie à la taille des ménages qui l'habitent et accessible par son coût à leurs revenus. L'examen de ces problématiques essentielles à la qualité de vie de la population actuelle et future de la Wallonie sera le conducteur de ce chapitre, qui contiendra son introduction.



Logement social / © Photo: Jean-Luc Deweyne - photo:daylight.com

Il s'agit de définir la notion de logement, de son rôle dans l'adéquation des logements à la taille des ménages, sur la qualité des logements, et sur leur accessibilité aux personnes à revenus modestes. On abordera également, dans une perspective de développement durable, la consommation d'espace induite par l'habitat. Il faut veiller tout autant à ce que cette consommation ne soit pas excessive par rapport aux besoins légitimes liés à l'exigence de qualité, dans la mesure où l'espace, au même titre que l'énergie, est une ressource naturelle non renouvelable par excellence.

La notion de logement, en tant qu'unité physique abritant un ménage, laisse souvent la place actuellement à celle d'habitat, celui-ci étant considéré comme le milieu de vie plus

global d'une population. Quelques définitions peuvent aider à mieux cerner les contours de ces deux concepts. Ainsi, le logement s'entend comme «le bâtiment ou la partie de bâtiment structurellement destinée à l'habitation d'un ou de plusieurs ménages»⁽¹⁾ ou encore «le logement renvoie au lieu d'épanouissement de la vie privée. Il est l'espace qui se situe sur les activités d'un ménage, où le monde extérieur pénètre sous le contrôle qu'exercent ses occupants»⁽²⁾. Cependant, comme le dit Michel Bonetti, «l'espace habité stricto sensu la «cellule logement»... n'est qu'un élément de l'habitat qui entre en relation et se superpose avec une multitude de fragments d'espace pour former un système qui constitue pour chacun son «habitat» sans qu'il en ait bien entendu nécessairement conscience»⁽³⁾. «Habitat» dans son sens le plus large, l'habitat est toute l'aire que fréquente un individu, qu'il y circule, s'y divertisse, y mange, s'y repose, y dorme, ou accessoirement, qu'il y travaille. Ainsi, si l'habitat comprend indéniablement le logement, il ne peut y être assimilé. Il dépasse largement cette notion. Du reste, les spécialistes adjoignent une dimension écologique et environnementale à l'habitat, y voyant le milieu (écocytosystème) convenant à l'existence d'une espèce. Il s'agit encore du mode de peuplement, par l'homme, des lieux où il vit⁽⁴⁾. Même si nous adhérons à l'intérêt d'une conception large de l'habitat, le présent chapitre présentera de nombreuses données relatives au logement pris dans son acception stricte, car il s'agit de l'objet plus fréquemment décrit par les statistiques.

1. L'adéquation entre les besoins des ménages et les caractéristiques physiques du parc

Cette section met en évidence quelques caractéristiques physiques importantes du parc de logements wallon, par lesquelles les ménages formuleraient habituellement leurs préférences en matière de logement: elle expose ensuite les changements démographiques majeurs qui caractérisent les dernières décennies. À la lumière de ces constats, une appréciation de l'adéquation entre l'offre et la demande en logements est réalisée.

nant dans cette région une large culture du vélo qui n'oblige pas à ce point dans le reste du pays. Il faut bien avouer aussi que l'absence de pistes cyclables sûres et correctement entretenues en Wallonie ne joue évidemment pas en faveur d'une utilisation plus importante du vélo. Il n'est sans aucun doute pas exagéré de dire que la Wallonie n'est pas à la pointe dans ce domaine. La demande de l'habitat, des services et des commerces incite les Bruxellois à se déplacer à pied.

Lorsque nous évoquons la mobilité des personnes, les maillages qui nous viennent rapidement à l'esprit sont le travail et l'école et dans une moindre mesure, le shopping.

Or nous voyons au tableau 11 que les déplacements domicile-travail et domicile-école (et les trajets inverses) représentent un peu moins de 25 % des déplacements effectués en Wallonie lors d'un jour ouvrable (les autres motifs sont le shopping, les loisirs - essentiellement le soir - mais aussi aller chercher ou déposer quelqu'un). Même lors de la pointe du matin d'un jour ouvrable (7h00-9h00), ils ne représentent pas la moitié de l'ensemble des déplacements.

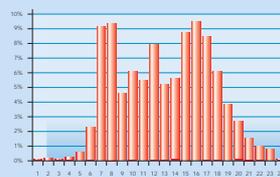
Comme les déplacements ne sont pas automatiquement motivés par les obligations de travail et d'étude, il n'est pas étonnant d'observer des déplacements à toutes heures de

Tableau 11. Répartition des déplacements des Wallons selon le motif à l'origine et à la destination et selon la période

Motif à l'origine et à la destination	Un jour moyen	Un jour ouvrable	À la pointe du matin d'un jour ouvrable	À la pointe du soir d'un jour ouvrable
Domicile-travail et travail-domicile	12,6 %	15,6 %	26,2 %	14,4 %
Domicile-école et école-domicile	6,3 %	8,5 %	21,9 %	7,3 %
Domicile-autre et autre-domicile	53,6 %	47,6 %	32,7 %	49,6 %
Non liés au domicile	27,5 %	28,3 %	19,2 %	28,8 %

Source: MIBEL, enquête nationale sur la mobilité

Graphique 2. Répartition des déplacements réalisés par les Wallons durant un jour ouvrable



Source: MIBEL, enquête nationale sur la mobilité

Tableau

Dates
22.12.1981 - 11.12.1985
11.12.1985 - 03.02.1988
03.02.1988 - 09.05.1988
10.05.1988 - 18.01.1989
18.01.1989 - 07.03.1992
08.01.1992 - 25.01.1994
25.01.1994 - 20.06.1995
20.06.1995 - 12.07.1999
12.07.1999 - 08.04.2000
08.04.2000 - ...



du Conseil de la Communauté

avec 19 élus francophones (Bruxelles-Capitale)

Comme le Conseil de la Communauté, le Conseil régional a une autonomie constitutionnelle qui lui permet de voter des lois et des arrêtés relatifs à sa compétence propre.

Comme les autres assemblées régionales, le Conseil régional a des compétences différentes. Les fonctions (qu'elles soient législatives ou exécutives) sont exercées par les membres du gouvernement régional, élus par le conseil régional.

Depuis 1981, le Gouvernement wallon a une autonomie par rapport

1. Modes de vie

- 1.1. Le modèle de consommation alimentaire en Wallonie (Philippe Lebaillly, Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux)
- 1.2. La question du sens (Liliane Voyé, Université catholique de Louvain)
- 1.3. Les identités institutionnelles en Wallonie (Michel Vandekerke, René Doutrelepont, Université de Liège)
- 1.4. Les valeurs des Wallons (Liliane Voyé, Université catholique de Louvain)
- 1.5. L'affectivité et l'identité au fil du développement psychologique et social (Martine Stassart, Emmanuèle Bourgeois, Université de Liège)
- 1.6. Couple, famille, relations éducatives (Jean-François Guillaume, Université de Liège)
- 1.7. Qualité de vie et comportements de santé en Wallonie (Anne-Marie Étienne, Emmanuèle Bourgeois, Université de Liège)
- 1.8. Travail, chômage et santé mentale (Ginette Herman, Université catholique de Louvain)
- 1.9. Au cœur de la Wallonie et des Wallons : sport, performance et société (Marcel Bolle de Bal, Université libre de Bruxelles)
- 1.10. Pour une politique du temps (Philippe Defeyt, Institut pour un Développement durable)
- 1.11. Enjeux et perspectives d'une politique en faveur des personnes handicapées (Michel Mercier, Michel Grawez, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur)

2. Cadre de vie

- 2.1. L'habitat (Xavier Duyck, Raphaëlle Harou, Université catholique de Louvain)
- 2.2. Dynamique d'un espace pluriel (Dimitri Belayew, Françoise Orban-Ferauge, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur)
- 2.3. L'environnement (Edwin Zaccai, Tom Bauler, Université libre de Bruxelles)
- 2.4. L'animal : objet de consommation ou être vivant (Yvan Beck, Yvon Godefroid, Colette De Buyser, Gérard Lippert, Roland Gillet)
- 2.5. Transports et mobilité (Benoît Masquillier, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur)

3. Mortalité, morbidité et soins de santé

- 3.1. Mortalité et morbidité (Marcel Kornitzer, Patrick de Smet, Sophie Alexander-Karlin, Université libre de Bruxelles, Godelieve Masuy-Stroobant, Vincent Lorant, Université catholique de Louvain)
- 3.2. Styles de vie et santé (Marcel Kornitzer, Patrick de Smet, Laurence Kohn, Danielle Piette, France Kittel, Olivier Van Reeth, Université libre de Bruxelles)
- 3.3. Pollution et santé (Christophe De Brouwer, Pascale Jonckheer, Université libre de Bruxelles)
- 3.4. Services de santé en Wallonie (Denise Delière, Xavier Leroy, Université catholique de Louvain)
- 3.5. Promotion de la santé et prévention (Christine Bazelmans, Alain Levêque, Danielle Piette, Université libre de Bruxelles)

4. Enseignement, langues, culture et médias

- 4.1. L'enseignement obligatoire en Wallonie (Jacques Rifon, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur)
- 4.2. La culture en Wallonie (Pierre-Jean Foulon, Musée royal de Mariemont)
- 4.3. Des médias wallons et citoyens ? (Benoît Grevisse, Marc Lits, Université catholique de Louvain)
- 4.4. La Wallonie et ses langues (Michel Francard, Université catholique de Louvain)

5. Economie et société

- 5.1. L'économie wallonne : du déclin au redéploiement (Henri Capron, Université libre de Bruxelles)
- 5.2. La recherche en Région wallonne, ferment de l'innovation et du développement (Jacques Berleur, Claire Lobet-Maris, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, Dominique Graïson, Conseil économique et social de la Région wallonne, Mary Van Overbeke, Bureau fédéral du Plan)
- 5.3. Le pouvoir économique (Anne Vincent, Centre de Recherche et d'Information socio-politiques)
- 5.4. Le crépuscule des industriels. Grandeur et repositionnement du syndicalisme (Bernard Fusulier, Bernard Francq, Xavier Leloup, Université catholique de Louvain)
- 5.5. Le patrimoine en Wallonie (Claudine Gouyette, Valérye Perin, Université de Liège)
- 5.6. Les finances de la Région wallonne (Giuseppe Pagano, Université de Mons-Hainaut)
- 5.7. La population de Wallonie (André Lambert, Association pour le Développement de la Recherche appliquée en Sciences sociales)

6. Etat et politique

- 6.1. Droit et justice en Région wallonne (René Robaye, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur)
- 6.2. Quelle réaction judiciaire à la délinquance en Wallonie (Vincent Macq, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur)
- 6.3. Le système politique de la Région wallonne. Institutions et paysage politique (Pierre Blaise, Centre de Recherche et d'Information socio-politiques)
- 6.4. La participation citoyenne (Pascale Thys, Habitat et Participation asbl)
- 6.5. Des nations à la nouvelle gouvernance territoriale (Philippe Destatte, Institut Jules-Destrée)
- 6.6. L'administration centrale de la Région wallonne et la réforme administrative (Alain Stenmans)

u 1. Composition du gouvernement wallon de 1981 à 2001

Composition	Ministre-président
2 PRL - 3 PS - 1 PSC	J.-M. Dehoussé (PS), A. Damsiaux (PRL)
2 PRL - 3 PSC	M. Wallez (PSC)
3 PS - 3 PSC	G. Coenens (PS)
3 PS - 3 PSC	B. Anselme (PS)
4 PS - 3 PSC	G. Spilliaerts (PS)
4 PS - 3 PSC	G. Spilliaerts (PS)
4 PS - 3 PSC	R. Collignon (PS)
4 PS - 3 PSC	R. Collignon (PS)
4 PS - 3 PRL - 2 Ecolo	E. Di Rupo (PS)
4 PS - 3 PRL - 2 Ecolo	J.-Cl. Van Cauwenberghe (PS)



Le président (après consultation du Conseil de la Région de

immunité française et le régional wallon dispose de lui permet de fixer des élec- n, à son élection, à son fonc- tion et au fonctionnement

égales, le Conseil exerce son négative par le vote des majorité simple ou la majorité française par l'adoption du rictes politique par l'élection ent de la Région, par le vote le médiation à son égard dans ent, par les questions et ent, par le droit d'enquête.

ent wallon est composé en t au Gouvernement fédéral

(Tableau 1). Le nombre de ses membres est en principe fixé à sept. Mais en vertu de son autonomie constitutionnelle, le Conseil régional wallon peut modifier les règles de composition du gouvernement. C'est ainsi que le gouvernement composé au lendemain des élections du 13 juin 1999 compte neuf membres suite à l'adoption d'un décret spécial (vote à la majorité des deux tiers). C'est le Conseil qui élit le gouvernement, mais ses membres ne doivent pas nécessairement être députés wallons. Les membres du gouvernement prêtent serment entre les mains du président du Conseil. La nomination du ministre-président est ratifiée par le Roi. Il prête serment entre les mains de celui-ci. La répartition des compétences entre les ministères est fixée par arrêté du gouvernement. Le gouvernement délègue, collégialement sur les affaires de sa compétence, sauf délégation accordée aux ministres. Ses décisions sont prises selon la procédure du consensus. Les règles de son fonctionnement sont fixées par un arrêté du gouvernement.

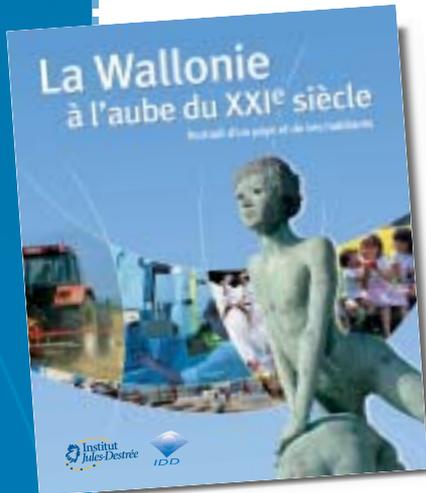


Le gouvernement participe également au pouvoir législatif. Il possède en outre le pouvoir réglementaire : il fait les arrêtés et règlements nécessaires à l'exécution des décrets.

- ▶ Format : 24,5 x 29,5 cm
- ▶ Plus de 500 pages
- ▶ Plus de 200 illustrations
- ▶ Papier couché demi-mat blanc 150 gr
- ▶ Reliure fil de lin
- ▶ Edition de luxe : couverture cartonnée pleine toile, jaquette de protection plastifiée, numérotée de 1 à XXXX
- ▶ Edition classique : couverture plastifiée

Pour commander

Bulletin de souscription jusqu'au 15 juillet 2004



Nom

Prénom

Institution / Entreprise

Adresse

Téléphone

Télécopie

Messagerie électronique

Je commande exemplaire(s) de l'ouvrage *La Wallonie à l'aube du XXIe siècle. Portrait d'un pays et de ses habitants* (version cartonnée numérotée, type *Encyclopédie du Mouvement wallon*) au prix de souscription de 70 euros (prix hors souscription 85 euros), pour un montant total de euros.

Je commande exemplaire(s) de l'ouvrage *La Wallonie à l'aube du XXIe siècle. Portrait d'un pays et de ses habitants* (version non-cartonnée, type *Les Wallons à l'étranger, hier et aujourd'hui*) au prix de souscription de 40 euros (prix hors souscription 50 euros), pour un montant total de euros.

Je verse la somme de euros sur le compte 350-1006388-35 de l'Institut Jules-Destrée avec la mention 300604.

J'effectue le paiement sur base d'une facture (n° de TVA))

Date

Signature

Talon à renvoyer à l'Institut Jules-Destrée,
9, avenue Louis Huart, 5000 Namur
Télécopie : 081 22 64 11

Pour toute information complémentaire,
contactez Jean-François Potelle,
081 23 43 90, potelle.jf@destree.org

